

260 - Accompagnement des personnes handicapées

**260 - Accompagnement des personnes en situation de  
handicap - Propositions financières - Budget primitif  
2020**

CD/2019/075

**Service chef de file :**

F - Mission autonomie

Résumé :

Accompagner les personnes en situation de handicap dans le cadre d'une politique de l'autonomie proche de chacun, c'est être présent aux côtés des personnes et des acteurs locaux pour les accueillir, les aider et soutenir leurs initiatives.

Il s'agit ainsi de développer un écosystème bienveillant et performant, au plus près des personnes et de leurs proches.

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider de l'adoption des crédits correspondant aux actions d'accompagnement des personnes en situation de handicap pour l'année 2020.

**Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action**

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	26010	F	Actions spécifiques dépendance personnes handicapées	225 000,00	295 000,00
			<b>TOTAL</b>	<b>225 000,00</b>	<b>295 000,00</b>

**Accueil et information des usagers**

Il est proposé que l'accueil inconditionnel en territoire assuré par les UTAMS et les centres médico-sociaux soit renforcé, en accompagnant les équipes par des formations et par une meilleure diffusion des informations à destination des usagers dans les lieux d'accueil en territoire. L'accueil physique et téléphonique reste assuré à la Maison de l'autonomie à Strasbourg. Il est proposé de poursuivre l'amélioration qualitative de cet accueil avec une attention particulière portée à l'accueil téléphonique, ainsi qu'à l'harmonisation de la qualité des réponses apportées aux demandes des personnes en tout point du territoire.

A la suite des manifestations organisées à l'occasion des "10 ans" de la MDPH, et pour répondre à sa mission d'information et de sensibilisation du public, la Mission autonomie organise, depuis l'autonomie 2016, un certain nombre d'actions en direction du grand public et des professionnels, regroupées dans une programmation structurée intitulée "Les Rendez-vous de l'Autonomie".

Cette programmation annuelle de manifestations, largement ouverte aux partenariats comprend plus d'une trentaine d'évènements visant à mieux faire connaître la perte d'autonomie (handicap et vieillissement) et ses enjeux, au grand public ainsi qu'aux professionnels et élus.

Depuis 2018, cette programmation est déclinée en territoire. Le développement d'évènements en territoire constitue un des enjeux de la programmation 2019-2020.

### **Accompagnement des situations individuelles et coordination des acteurs :**

Il est proposé que le Département soit présent, aux côtés de ses partenaires des champs sociaux, médicosociaux et sanitaires, pour accompagner et améliorer la prise en charge de situations individuelles complexes.

Les crédits de ce mode d'action permettent de soutenir, par des subventions, des actions, projets et structures qui participent à la mise en œuvre de la politique départementale et font levier sur leurs territoires.

Deux types de structures bénéficient de subventions : les associations qui assurent un accompagnement direct aux usagers par des actions collectives, individuelles ou des activités, et celles qui apportent des ressources aux acteurs (centre ressources Petite enfance...) par de l'information, du soutien ou des actions inclusives dans la société. Ces modalités permettent de soutenir des associations pour déployer en territoire, de façon coordonnée, la politique Autonomie portée par le Département.

En 2019, 16 associations ont été subventionnées sur cette ligne de crédit.

La Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie, réunie le 18 novembre 2019, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, Le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 260 - Accompagnement des personnes en situation de handicap.*

Strasbourg, le 27/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY